



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service urbanisme et aménagement**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS
AGRICILES ET FORESTIERS DE LOIR-ET-CHER
du 6 SEPTEMBRE 2022**

**AVIS SUR LA RÉVISION ALLÉGÉE n°1 DU PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERCHE ET
HAUT VENDÔMOIS POUR PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE LIGNIÈRES**

Vu la demande d'examen de la révision allégée du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois portant sur l'extension d'un STECAL Ner sur une zone A, en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Lignéres faite auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de Loir-et-Cher en date du 6 juillet 2022 ;

Vu les éléments portés à la connaissance des membres de la commission concernant le projet de parc photovoltaïque d'une emprise au sol de 4,345 ha, au profit de la société EneR Centre Val de Loire implantée sur la commune de Lignéres ;

Vu les éléments portés à la connaissance des membres de la commission sur la nécessité de modifier le zonage du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois, afin d'autoriser la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées A13, A14, A15, A16, A17, A18 et A20 ;

Considérant que le projet présenté est situé sur un site dit dégradé (pour partie sur une ancienne carrière et décharge et pour partie sur une zone de déblais) ;

Considérant que la consommation d'espace à vocation agricole est limitée (1,1 ha) et que la potentialité agronomique du sol a été grandement altérée par l'utilisation passée du site ;

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, réunie le 6 septembre 2022 sous la présidence de monsieur Patrice François, Directeur départemental des territoires adjoint,

a émis un avis **favorable** sur la révision allégée n°1 du PLUi de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois visant à permettre la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol par la SAEML EneR Centre Val de Loire.

Blois, le 9 septembre 2022

Le Président de séance,

Patrice FRANÇOIS